

**REGLEMENT DES AIDES JEUNESSE
SOUTIEN AUX TERRITOIRES – MESURE 3.1 DU REGLEMENT DES AIDES JEUNESSE**

**CONVENTION TERRITORIALE JEUNESSE
DEMANDE DE SUBVENTION 2026**

Description et critères de l'action à subventionner

La Collectivité de Corse, en qualité de chef de file des politiques de jeunesse sur l'ensemble de l'île, a pour objectif d'accompagner et d'appuyer les territoires dans leur politique jeunesse, à travers le pilotage direct de la convention territoriale jeunesse.

La convention territoriale jeunesse s'inscrit dans une logique de co-construction et de co-financement associant la Collectivité de Corse, l'État – à travers les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud – et les Caisses d'allocations familiales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, chacun intervenant dans le respect de ses compétences et de ses champs d'action.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse apporte un soutien financier aux actions éducatives inscrites dans un projet de territoire global en faveur de la jeunesse, destinées aux publics âgés de 6 à 30 ans, prenant en compte la continuité éducative sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant et du jeune et venant en complémentarité des dispositifs existants sur le territoire.

Pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 18 ans, les financements de l'État (SDJES) et des Caisses d'allocations familiales interviennent exclusivement sur le champ du hors temps scolaire et des temps éducatifs complémentaires, conformément à leurs cadres d'intervention respectifs. Ces financements constituent des co-financements structurants de la convention territoriale jeunesse et doivent être identifiés et présentés comme tels dans le cadre du présent dossier de demande.

Il est attendu que le porteur de projet identifie l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire et engage une concertation avec les partenaires institutionnels concernés, afin de garantir la cohérence, la complémentarité et l'articulation des financements au sein d'un projet coordonné.

Les objectifs poursuivis par la convention territoriale jeunesse sont les suivants :

Développer l'accès des jeunes aux activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques.

Promouvoir les valeurs et les pratiques liées au-développement durable

Lutter contre l'isolement chez les jeunes

Favoriser les rencontres, les échanges et le vivre ensemble

Encourager la découverte des territoires et renforcer la cohésion sociale et le lien social

Permettre à tous les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, un accès équitable aux loisirs sur l'ensemble du territoire

Les partenaires soutiennent l'offre d'activités portant sur les thématiques suivantes :

- Activités sportives et/ou de pleine nature ;
- Activités culturelles et artistiques ;
- Activités scientifiques et techniques ;
- Activités liées à la citoyenneté ;
- Activités de découverte et de promotion du patrimoine, de la langue et de la culture corse ;
- Activités de sensibilisation et de promotion du développement durable ;
- Activités de prévention santé et de lutte contre les conduites dites « à risques » ;
- Activités de médiation et d'éducation au numérique.

La collectivité devra rechercher un équilibre entre ces différents types d'activités dans leur mise en œuvre. Ces activités pourront être réalisées sur un ou plusieurs jours dans le cadre de séjours avec hébergement.

Les SDJES 2A et 2B porteront une attention particulière aux structures engagées dans un PEdT/Plan Mercredi, dans le savoir rouler à vélo et/ou le savoir nager, ou encore favorisant l'accueil de volontaires (service civique) pour découvrir les métiers de la jeunesse et des sports.

Procédure d'instruction

Le dossier unique de demande de subvention devra être envoyé par mail au plus tard le **30 mars 2026** à la Collectivité de Corse aux courriels suivants : laetitia.giovannini@isula.corsica et mylene.istria@isula.corsica. La collectivité de Corse centralise l'ensemble des demandes et transmet aux partenaires financiers l'ensemble des dossiers reçus.

Chaque financeur pourra, si nécessaire, demander des pièces ou informations complémentaires au porteur de projet.

Le programme d'activités qui y figure devra avoir été au préalable validé en comité de pilotage.

Règles financières et procédure d'attribution

Le total des subventions publiques mobilisées dans le cadre de l'action (Collectivité de Corse, État, CAF et autres partenaires publics) ne peut excéder 80 % du coût total de l'action

Ce soutien financier est défini en fonction du nombre d'enfants et de jeunes bénéficiaires des activités et/ou présents sur le territoire visé par la présente demande.

Une attention particulière sera portée aux territoires faisant appel aux ressources locales pour la mise en œuvre des actions et à ceux visant des échanges avec d'autres territoires.

En cas de réponse positive, le bénéficiaire sera informé de l'aide octroyée par notification de la convention territoriale jeunesse pour signature.

Pour la Collectivité de Corse

Le premier acompte représentant 50 % de la subvention est versé à la signature de la convention territoriale jeunesse et sous réserve de remplir les conditions déterminées à l'article 7 de ladite convention.

Le solde de la subvention est versé sous réserve d'avoir fourni le bilan qualitatif et quantitatif de l'action **et d'avoir réalisé un comité de pilotage.**

Une proratisation sera appliquée en fonction du bilan et du taux de réalisation de l'action dans la limite de 20%.

Pour les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le budget prévisionnel présenté dans le cadre de la demande doit retracer l'ensemble des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du projet, y compris les financements issus des dispositifs portés par l'État et ses services lorsque ceux-ci contribuent, directement ou indirectement, à l'action présentée.

Le soutien financier est versé en une fois après réception de la convention signée et fait l'objet d'une notification d'attribution en plus de la convention.

Pour les Caisses d'Allocations Familiales de Corse-du-Sud et de Haute-Corse

Le soutien financier est défini en fonction de la dotation financière de l'organisme.

Les activités doivent être connues pour améliorer les performances cognitives ou pour restaurer la confiance en soi des enfants et des jeunes.

Elles peuvent consister en : l'apprentissage des Nouvelles Technologies Informatiques et de Communication (NTIC), les échecs, l'éducation artistique, la langue et la culture Corse, l'incitation ludique à la lecture ou l'écriture ...

La décision des montants de la subvention demandée à la Caisse d'Allocations Familiales se fait sur l'analyse des projets lors du Comité des financeurs.

Les montants actés lors du comité des financeurs sont ensuite soumis au vote lors d'une Commission d'Action sociale.

Si accord de la commission d'action sociale, et sous réserve de la validation de notre organisme de tutelle, le versement de la subvention accordée se fera en deux fois :

- Un acompte de 70% du montant accordée à réception de la convention signée ou notification et d'une attestation de début d'activité visée par l'autorité compétente.
- Le solde après réception du bilan, attendu au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Pièces complémentaires à joindre à la présente demande de subvention

- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET ;
- Un avis de situation au répertoire SIRENE ;
- Une délibération relative au budget de la convention territoriale jeunesse 2026 de la collectivité, dans le cas où celle-ci a été adoptée en conseil municipal/communautaire ;
- L'arrêté portant délégation de signature au signataire de la présente demande de subvention si celui-ci n'est pas le représentant légal de la structure porteuse de la convention territoriale jeunesse.
- **Fiche de présentation du projet de territoire pour la jeunesse**

Présentation de la structure publique

Identification de la collectivité :

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE

Adresse du siège social : Résidence les jardins d'Erbalonga, Bât A et B

Code postal : 20222

Commune : BRANDO

Téléphone : 04.95.31.02.32

Courriel : contact@cc-capCorse.corsica

Numéro SIRET : 20004294300023

Identification du représentant légal (maire, président(e)) de la structure :

Nom : SANGUINETTI

Prénom : Patrick

Fonction : président

Téléphone : 04.95.31.02.32

Courriel : psanguinetti.mairiedebrando@orange.fr

Identification de la personne chargée du présent dossier de demande de subvention :

Nom : COLOMBANI

Prénom : VIVIANE

Fonction : Référente politique jeunesse et culturelle

S'agit-il également du référent chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la convention territoriale jeunesse et de la coordination de l'ensemble des activités ? V ☒ oui ☐ non

Téléphone : 06.64.17.78.46

Courriel : vcolumbani@cc-capcorse.corsica

Description de l'action

L'action concerne l'ensemble des activités éducatives réalisées hors temps scolaires et prenant en compte tous les temps de vie de l'enfant dans le cadre de la convention territoriale jeunesse.

Identification du référent chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la convention territoriale jeunesse et de la coordination de l'ensemble des activités :

Nom : Colombani

Prénom : Viviane

Statut (cocher la case correspondante) : ☐ bénévole ☒ agent public ☐ prestataire ☐ autre (à préciser)

Téléphone : 06.64.17.78.46

Courriel : vcolombani@cc-capcorse.corsica

Identification des ressources du territoire :

Dispositifs éducatifs connus présents sur le territoire	Référent de ce dispositif	CTJ associée
CTJ	Colombani viviane	
CTG	Colombani Viviane	

Préciser les lieux d'enseignement éducatif présents sur le territoire (écoles, collèges, lycées) destinés à la tranche d'âge 6-30 ans (ne pas faire référence aux écoles maternelles)

Nom de la structure	Type de structure	Nombre d'enfants	Nombre de classes
Brando – école Lucciani Augustin	Ecole Primaire	70	4
Canari	Ecole Primaire	6	1
Centuri	Ecole Primaire	6	1
Luri	Ecole Primaire	33	3
Collège du Cap Corse	Collège	111	4
Pietracorbara	Ecole Primaire	23	3
Rogliano-Macinaggio	Ecole Primaire	15	2
Sisco	Ecole Primaire	34	4
Total :		307	22

Préciser les accueils collectifs de mineurs présents sur le territoire destinés à la tranche d'âge 6-30 ans

Nom de la structure	Commune	Nombre d'enfants	Lien avec la CTJ
ALSH MULTI SITE CAPICORSU	BRANDO	30	OUI
	LURI	10	OUI
	MACINAGGIO	8	OUI

Total :		48	<i>répondre oui ou non</i>

Préciser les structures sportives, artistiques ou culturelles (associations, complexes sportifs, gymnases...) présentes sur tout le territoire (pas seulement les partenaires de la collectivité dans le cadre de la CTJ)

Nom de la structure	Type d'infrastructure	Activités pratiquées	Observations
Corsica loisir aventure	Association	Canoë-kayak	
Parc marin du Cap Corse		Action de protection de l'environnement et sensibilisation	
Dollfin école centre de plongée		Plongée, randonnée palmée, canoë-kayak	
Club nautique de Macinaggio		Optimistes, planche à voile, kayak, catamarans	
ASJEP tennis Rogliano		Tennis	
Mare Vivu		Action de protection de l'environnement et sensibilisation	
A Rinascita		Action de protection de l'environnement et sensibilisation	
Team Bastia Sports Concepts		Jeux d'eau, piscine, activité de plein nature	
Bibliothèque de Sisco et ou de Luri			
Cavallu di Brando		Centre équestre	
Tennis club de Brando	Association Sportive	Tennis	
Statu Capicursinu	Association Sportive	Rugby	

Cocher la case correspondante :

- ☐ CTJ nouvelle
☒ CTJ renouvelée

Dans le cadre d'un renouvellement, la recevabilité de la présente demande est subordonnée à la production du bilan qualitatif et quantitatif de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.

Priorités et objectifs généraux pour l'année 2026 :

Mise en place d'activités pédagogiques, culturelles, sportives ou de pleine nature...durant les petites vacances (Hiver, printemps, automne) et d'été 2026 sur les différents sites (Erbalunga, Luri et Macinaggio)

afin de faire profiter de ce dispositif au plus grand nombre d'enfant vivant sur la Communautés de Communes du Cap Corse. L'enfant est au centre du dispositif.

Des actions Micro-Folie seront également proposé auprès de différents publics.

La Micro-Folie est un dispositif numérique itinérant, favorisant la démocratisation culturelle en donnant accès à plus de 5000 œuvres issus de grands institutions culturelles nationales et internationales (Le Louvre, Pompidou,...)

Les actions mise en place devront favoriser :

- L'autonomie : permettre à l'enfant de penser, décider et agir par lui-même
- La responsabilisation : permettre à l'enfant de prendre ses responsabilités, en conscience.
- La socialisation : permettre à l'enfant d'agir et de vivre avec les autres.
- La Sensibilisation à l'environnement et au patrimoine : permettre à l'enfant de prendre conscience de son environnement.
- L'éducation artistique et culturelle : permettre à l'enfant de découvrir, expérimenter et s'exprimer à travers des pratiques artistiques et culturelles.
- L'utilisation de l'outil numérique : permettre à l'enfant d'utiliser le numérique de manière réfléchie, responsable et adaptée.

Public ciblé :

*Les **activités éducatives réalisées hors temps scolaires et prenant en compte tous les temps de vie de l'enfant** sont destinées aux jeunes de 6 à 30 ans résidant en zone rurale. Préciser le nombre de jeunes présents sur le territoire visé par la présente demande par tranche d'âge.*

6-11 ans : 196

11-15 ans : 111

15-18 ans

18-30 ans :

Total : 307

Public bénéficiaire :

*Préciser le total prévisionnel par genre des jeunes bénéficiant des **activités éducatives réalisées hors temps scolaires et prenant en compte tous les temps de vie de l'enfant**. Le détail de la participation figure dans le budget prévisionnel détaillé de l'action aux pages suivantes.*

Filles : 55

Garçons : 50

Total : 105

Moyens mobilisés :

Préciser les moyens humains et techniques utilisés.

Moyens humains :

Directrice ALSH CapiCorsu, personnel des écoles des différentes communes, recrutement de saisonniers.

Moyens techniques

Les locaux mis à dispositions sont les suivants : locaux de l'école d'Erbalunga, de l'école de Luri et de l'école de Macinaggio. Les déplacements s'effectuent en bus ou en navette.

Territoire visé :

Préciser les communes où résident les jeunes concernés par l'action. La communauté de Commune du Cap Corse

Les 18 communes du Cap Corse : Barrettali, Brando, Cagnano, Canari, Centuri, Ersu, Luri, Meria, Morsiglia, Nonza, Ogliastru, Olcani, Olmeta du Cap, Pietracorbara, Pino Rogliano, Sisco et Tomino.

Rayonnement de l'action :

Les activités sont déployées sur 3 sites : l'école d'Erbalunga, de Luri et de Macinaggio. Ce qui permet d'offrir les activités à un plus grand nombre d'enfants. Pour les activités qui nécessitent un déplacement un marché de transports est mis en place.

Préciser si la mise en œuvre de l'action nécessite de faire appel à des ressources locales (si oui, identifier ces ressources) et à un échange avec d'autres territoires (si oui, identifier ces territoires).

En effet, les actions misent en place pour les enfants, nécessitent, régulièrement de faire appel à des prestataires (associations) se trouvant sur le territoire du Cap Corse, mais également sur les autres communes et communauté de communes de Haute Corse.

La Collectivité de Corse fait également partie des personnes ressources.

Des infrastructures sont également sollicitées : musée, cinéma, igésa,...

Méthode d'évaluation prévue pour la CTJ et indicateurs choisis au regard des objectifs déterminés ci-dessus (ces éléments seront présentés lors du bilan de l'année 2025) :

Durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Composition du comité de pilotage :

Les membres du comité de pilotage sont a minima :

- *Pour la collectivité bénéficiaire : son représentant légal ou son délégataire et le coordonnateur de la convention a minima ;*
- *Pour la collectivité de Corse : les élus et / ou leurs représentants de la direction adjointe en charge de la jeunesse de la collectivité de Corse ;*
- *Le ou les représentants des collectivités dans lesquelles résident les bénéficiaires des activités visées par la convention ;*
- *Le représentant de chaque co-financeur des activités visées par la convention.*

Le représentant légal de la collectivité préside le comité de pilotage et est garant de la mise en œuvre des décisions prises par ce comité ; l'animation et le secrétariat sont assurés par la collectivité.

D'autres partenaires et personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Nom	Prénom	Fonction	Structure représentée
SANGUINETTI	Patrick	Président de CCCC et Maire de Brando	Communauté de Communes du Cap Corse
VECCHIOLI	Natalia	Directrice de la CCCC	Communauté de Communes du Cap Corse
COLOMBANI	Viviane	Référente CTJ	Communauté de Communes du Cap Corse
ISTRIA	Mylene	Représentant de la CDC	Collectivité de Corse
GIOVANNINI	Laetitia	Représentant de la CDC	Collectivité de Corse
CHOLET	Aylis	Représentant du SDJES 2B	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports 2B

Le nombre de réunion(s) du comité de pilotage dans l'année est de *(une a minima)* : 1

Liste des personnes intervenant en direct auprès des enfants, jeunes et adolescents dans le cadre hors temps scolaire :

Nom et prénom	Qualification (préciser les diplômes d'animation ou sportifs éventuels)	Statut : prestataire de service, association, agent public	Domaine d'intervention
Viviane Colombani	BAFA, BAFD, BPJEPS LTP	Agent de la Communautés de Communes du Cap Corse	Directrice ALSH et référente politique jeunesse et culturelle.
BARINCI Catherine	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
BASTIANI Jessica	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives

SEDDAS Danièle	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
DOMINICI Vanessa	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
MARCHIONI Corinne	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
MANGEMATIN Anaïs	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
MOZZICONACI Antoine	Animateur	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
PALLUSTRAN Marina	Animatrice	Agent public	Activités pédagogiques, culturelles, sportives
MARCELLI Laura	Animatrice du tri sélectif	Agent public	Sensibilisation et promotion du développement durable
Club nautique de Macinaggio	2 animateurs titulaire du BPJEPS	Prestataire de services	Organisation de l'activité voile
Mare vivu	Animateur	Association	Sensibilisation et promotion du développement durable
A Rinascita	Animateur	Association	Sensibilisation et promotion du développement durable
Team Bastia	BEESAN	Prestataires de services	
Club nautique Bastia		Prestataires de services	Organisation de l'activité voile
Dollfin école centre de plongée		Prestataires de services	Plongée, randonnée palmée, canoë-kayak
Corsica loisir aventure		Prestataires de services	Canoë-kayak

Budget prévisionnel de l'action

Il s'agit du budget globalisé des activités **éducatives réalisées hors temps scolaires et prenant en compte tous les temps de vie de l'enfant**. Le budget par type d'activités se trouve page suivante.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Le taux d'intervention maximal est fixé à 80% du coût total de l'action tel qu'il est détaillé ci-après dans le budget prévisionnel.

Les dépenses éligibles comprennent les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- *Les activités définies dans la présente demande de subvention et réalisées sur le temps extra-scolaire ;*
- *Le transport pour se rendre sur le lieu de l'activité prévue ;*
- *Tout ou partie du poste de référent chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la convention territoriale jeunesse et de la coordination de l'ensemble des activités ;*
- *Les coûts indirects liés à la mise en œuvre des activités.*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats/ prestations de service	10 167.44€	Collectivité de Corse	20 000€
Rémunération des personnels	40 604.71€	Etat	1 500€
		Autofinancement (<i>s'il s'agit de plusieurs communes, les lister et indiquer le financement de chacune d'entre elles</i>)	19 272.15€
		Union européenne (FEDER, FEADER, FSE...)	
		Participation des familles	10 000€
		Reliquat de l'année N-1	
		Autres financements publics (<i>à préciser</i>) CAF	€
		Autres (<i>préciser la nature de la recette</i>)	
Total	50 772.15€	Total	50 772.15€

Budget prévisionnel détaillé de l'action :

La collectivité devra rechercher un équilibre entre les différents types d'activités dans leur mise en œuvre. Les activités pourront être réalisées sur un ou plusieurs jours dans le cadre de mini séjours avec hébergement.

Coût du poste du référent chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la convention territoriale jeunesse et de la coordination de l'ensemble des activités : 50% du temps= 25 079€

Coût des transports : 10 000€

En complément du budget ci-dessus, précisez les points ci-après si nécessaire :

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires...) ?

Transport, coûts salariaux (référent CTJ, personnels communal et saisonniers)

Participation financière des bénéficiaires de l'action ?

Le montant est déduit du coût prévisionnel de l'action

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique...) ?

Grille tarifaire en fonction du quotient familiale. Réduction du tarif pour un enfant si fratrie.

Tarification pour l'aide aux temps libres pour les familles qui y ont droit.

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action ?

Déclaration sur l'honneur

Elle doit être obligatoirement remplie et signée pour toute demande de subvention, quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Elle doit être accompagnée du RIB de la structure bénéficiaire.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la collectivité, joindre l'arrêté de délégation l'autorisant à signer la présente demande de subvention et à engager la structure bénéficiaire.

Je soussigné(e) (nom prénom) Patrick Sanguinetti

Représentant(e) légal(e) de (nom de la collectivité) Communauté de Communes du Cap Corse

Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier de demande de subvention, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Fait à Brando
Le 25 mars 2026

Titre et tampon ou cachet

Patrick Sanguinetti - Président

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.